



RÉGION NORMANDIE



APPEL À PROJETS : INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES EXEMPLAIRES EN AUTOCONSOMMATION

Quel est l'objectif :

L'atteinte de la parité réseau et la fin des tarifs réglementés de l'électricité vont faire entrer l'énergie photovoltaïque dans une nouvelle ère de développement, dans laquelle l'autoconsommation devrait prendre un véritable sens économique.

C'est pourquoi, outre [le soutien financier apporté aux projets de production d'électricité photovoltaïque en vente totale](#) la Région Normandie lance cet appel à projets, dont l'objectif est de faire émerger sur le territoire des projets d'installation photovoltaïque en autoconsommation. Il s'agit de promouvoir des solutions techniques permettant de concilier la maîtrise et la gestion efficace des besoins d'électricité, et de tisser un lien fort entre la consommation et la production d'électricité.

Cet appel à projet est destiné à se renouveler de manière récurrente.

La date limite de dépôt de la première session est le 1er septembre 2021

Qui sont les bénéficiaires :

Cet appel à projets s'adresse aux bénéficiaires suivants :

- Les collectivités locales et leurs groupements
- Les sociétés d'économie mixte et les sociétés publiques locales dont le capital est majoritairement détenu par une ou plusieurs personnes publiques
- Les établissements publics
- Les établissements d'enseignement publics et privés.
- Les associations
- Les maîtres d'ouvrage de l'habitat collectif (bailleurs, copropriétés, etc...) et de bâtiments tertiaires
- Les agriculteurs et leurs groupements
- Les entreprises et structures de l'économie sociale et solidaire (ESS)
- Les entreprises (TPE, PME, ETI et groupes) ne faisant pas partie du public éligible au dispositif [Impulsion Environnement](#) de l'Agence de Développement de Normandie.

Les entreprises éligibles au dispositif Impulsion Environnement de l'Agence de Développement de Normandie y retrouveront une aide similaire pour les installations photovoltaïques en autoconsommation.

Les particuliers ne sont pas éligibles au présent appel à projet.

Caractéristiques de l'aide :

Le montant de la subvention s'élèvera à 25% de l'investissement total dans le cas où le montant ne dépasse pas le plafond.

Le plafond de cette subvention peut aller jusqu'à 50 000 € dépendamment de la taille de votre projet.

(Afin de connaître le montant auquel vous pouvez avoir droit, veuillez-vous référer à l'annexe téléchargeable)

Contacts

Service Energies Renouvelables
Direction Energies, Environnement, Développement Durable (DEEDD)
0231069800
energiesrenouvelables@normandie.fr

- [Appel à projets : Installations photovoltaïques exemplaires en autoconsommation](#)
-